



35^{ème} RALLYE REGIONAL DU BOULONNAIS PEA COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

22 et 23 août 2026

www.asadetroit.com



35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais PEA

C.C. Desvres-Samer

22 et 23 août 2026

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes 2026.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Ouverture des engagements	Dès réception du Visa
Clôture des engagements	LUNDI 10 AOUT 2026 à minuit
Distribution du Road-Book	Le dimanche 16 août 2026 de 09h00 à 12h30 Le samedi 22 août 2026 de 08h00 à 10h00
Reconnaisances (panachage autorisé)	Le dimanche 16 août 2026 de 09h30 à 18h00 Le samedi 22 août 2026 de 08h30 à 15h00
Vérifications administratives à la prise du roadbook (venir avec vos photocopies des documents)	Le dimanche 16 août 2026 de 09h00 à 12h30 Le samedi 22 août 2026 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Le samedi 22 août 2026 de 15h30 à 21h00 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER Accès obligatoire par le parc d'assistance puis par la Rue du Breuil. Avant les vérifications techniques, les voitures passent sur le podium pour une interview de présentation par le speaker.
Mise en Parc fermé	Obligatoire à l'issue des vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le samedi 22 août 2026, à 20h00 - Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication de la liste des équipages autorisés & Publication des heures et ordres des départs	Le samedi 22 août 2026, à 22h00, au Tableau d'affichage officiel numérique « SPORTITY » mot de passe « BOULONNAIS » et/ou www.pksoft.fr <i>Le Rallye V.H.R.S. puis le rallye V.H.C. partiront devant le Rallye Moderne.</i>
Départ du Rallye pour le 1 ^{er} V.H.R.S.	Le dimanche 23 août 2026 à 08h30 au CH0 Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom 62830 SAMER
Arrivée du Rallye pour le 1 ^{er} V.H.R.S.	Le dimanche 23 août 2026 à 15h48 au CH4A
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après le pointage de la dernière voiture au dernier CH4A

Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée des concurrents.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Foch, 62830 SAMER au fil des arrivées
LIEUX :	
Distribution des Road-Book & vérifications administratives	Salle de réunion des associations 382H Avenue Henri Mory (ancien site Conté) 62830 SAMER
Vérifications administratives	A la prise du roadbook, lieu comme ci-dessus
Vérifications techniques	Sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
PC Course	Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Collège des Commissaires Sportifs	Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Tableau d'affichage officiel dématérialisé	Tableau d'affichage dématérialisé sur https://pksoft.fr
Parc fermé de départ et d'arrivée	Parking de l'Ecole Maternelle Jean Moulin Rue Jean Moulin 62830 SAMER Remarque : parking en pente, prévoir cale !!!! L'organisation décline toutes responsabilités.
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité « Les Lavandières », sur les parkings à proximité du stade Jean Basilien Rue de Longuerecques comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette Place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).
Parc de Regroupement	Place du Maréchal Foch – 62830 SAMER
Parc des Dédicaces	Place Léon Blum – 62240 DESVRES
Vérifications finales	Au Parc Fermé ou au Garage du Centre Technique Municipal de la Ville de Samer – 751 Rue de Desvres – 62830 SAMER

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du DETROIT **Organisateur Administratif** organise le 22 et 23 août 2026 avec le concours de l'ACCO (Auto Club Côte d'Opale) **Organisateur Technique** une épreuve :

35ème RALLYE REGIONAL DU BOULONNAIS C.C DESVRES-SAMER PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 06/05/2026 sous le numéro 2426 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 403 en date du 06/05/2026



Comité d'Organisation

Président	M. Julien GRESSIER
Membres	M. Yann ROUBLIQUE, Vice-président délégué administratif M. Richard CAUX, Vice-président délégué terrain Mme Adélaïde GRESSIER, Trésorière, responsable des officiels M. Yann ROUBLIQUE, Secrétaire M. Thierry VASSEUR et M. Benoit CARON, Responsable du matériel M. Paul CHOCHOIS, Responsable du parcours Les membres du Comité Directeur de l'ACCO M. Le Président de la Communauté de Communes Desvres-Samer M. Le Maire de Samer Mesdames, Messieurs les Adjoints de la ville de Samer Mesdames, Messieurs les Maires des communes traversées
Siège social	ACCO (AUTO CLUB COTE D'OPALE) 84 Place du Marechal Foch (Mairie) 62830 SAMER Téléphone : 06 59 42 07 43 ou 07 49 93 52 53 Mail : autoclubcoteopal@aol.com Facebook : ACCO- Rallye du Boulonnais - CCDS
Permanence pendant le Rallye	CAFE DE LA MAIRIE - PMU 100 Place du Maréchal Foch 62830 SAMER Téléphone : 06 59 42 07 43 - Mail : autoclubcoteopal@aol.com

Organisateur technique

Nom : **Auto Club Côte d'Opale - ACCO**

Siège social : **84 Place du Marechal Foch (Mairie) - 62830 SAMER - autoclubcoteopal@aol.com**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET (1559 0102)
Présidente Collège Commissaires Sportifs	Mme Colette LEOBET (7042 0108)
Membres Collège Commissaires Sportifs	M. Serge FAUVEL (2517 1507) Mme Marie PINTO DA SILVA (309787 0116)
Directeur de course Général	M. Michaël LACHERE (58237 0112)
Directeur de course adjoint	M. Dimitri HEMBERT (205021 0112)
Directeur de course délégué rallye V.H.R.S.	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Directeur de course délégué rallye V.H.C.	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Gestion de la Géolocalisation au PC	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Directeur de course déléguée aux vérifications	M. Aurélien BELART (309660 0114)
Adjoint à la direction de course au PC	M. Aurélien BELART (309660 0114) M. Jean-Pierre LACROIX (3474 1303) Mme Martine PICHELIN (18416 0116)
Adjoints à la direction de course sur les ES	M. Edouard MATHIOT (... ..) M. Patrick JOVE (128187 0112)
Adjoint à la direction de course Tricolore	M. François LANGLET (1559 0102)
Adjoint à la direction de course 00 V.H.C.	M. Jean-Marc ROGER (3257 0114)
Adjoint à la direction de course 00 MODERNE	M. Yann ROUBLIQUE (314422 0112)
Véhicule Autorité	M. Julien GRESSIER (161143 0111)

M. Laurent BIGAND (49681 0112)

Commissaire technique & Responsable V.H.C.	M. Bernard POTTIER Gorduche (5010 0112)
Commissaire technique & Responsable V.H.R.S.	M. Bernard POTTIER Gorduche (5010 0112)
Commissaire technique Responsable Moderne	M. Stéphane LEULLIETTE (10739 0112)
Commissaires techniques	M. François GODET (173824 0112)
	M. Yves VANACKERE (16710 0116)
	M. Ludovic ODENT (329348 0116)
	M. Nassim CHAKIB BENAMAR (332781 0102)
Chargé des Relations avec les Concurrents (Responsable)	M. Patrick GRENIER (220147 0112)
Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme Angélique GODEFROY (248557 0114)
	Mme Claudine LEMARCHAND (1459 0108)
	Mme Véronique PIGOT (112507 0112)
Responsable de la Presse	M. Gilles GUILLON
Classement informatique et liaison radio	Ligue des Hauts-de-France Sébastien DUFRENNE
Juges de faits Equipe 1 (responsable)	Mme Isabelle LENGLET (209808 0108) Mme Francine GODET (197063 0112)
Speaker	M. Dominique HONVAULT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée (PEA) compte pour la Coupe de France des Rallyes Coeff. 2, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes), le Challenge de l'ASA DU DETROIT, le Challenge ACCO. La participation étrangère est autorisée.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués **pour les vérifications techniques** qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'ASA www.asadetroit.com ou sur la page Facebook ACCO- Rallye du Boulonnais – CCDS.

Les vérifications techniques se dérouleront sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER.

Vérifications administratives à la prise du roadbook	Le dimanche 16 août 2026 de 09h00 à 12h30 Le samedi 22 août 2026 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Le samedi 22 août 2026 de 15h30 à 21h00 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER

Les vérifications finales seront effectuées : au Parc Fermé ou au Garage du Centre Technique Municipal de la Ville de Samer – 751 Rue de Desvres – 62830 SAMER. Le taux horaire de la main d'œuvre en vigueur est de 60 euros TTC.

MERCI DE PREVOIR LES PHOTOCOPIES NECESSAIRES POUR LA PRISE DU ROADBOOK (permis et licence pour le pilote et copilote / 1^{ère} page passeport technique) et CHEQUE CAUTION GEOLOCALISATION.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes 2026.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Tout concurrent qui désire participer au 35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 10 août 2026 à minuit**, - **cachet de la poste faisant foi** - à l'adresse suivante : **M. ROUBLIQUE Yohann - 29 Rue Principale - 62650 MANINGHEM AU MONT** ou par mail autoclubcoteopal@aol.com mais dans ce cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

Seules les demandes d'engagement complètement et lisiblement remplies, ECRIRE EN LETTRE MAJUSCULES s'il vous plait, accompagnées des droits d'engagement et parvenus avant la date de clôture seront prises en considération.

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum pour les trois rallyes confondus (VHRS + VHC + MODERNES).**

3.1.1.10P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité obligatoire des organisateurs : 360 €** (Traceur + Challenge Commissaire inclus)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 710 €
- avec la publicité obligatoire des organisateurs : **315 €** (Traceur + Challenge Commissaire inclus) pour les équipages ACCO 'pilote + copilote' à jour de cotisation 2026 à la clôture des engagements

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** ainsi que de la **photocopie des documents suivants :**

- Permis de conduire pour l'équipage
- Licence du Pilote
- Licence du copilote
- **1^{ère} page** de la fiche d'homologation du véhicule.

En cas de forfait :

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par écrit parvienne à l'organisateur avant le début des vérifications sur l'adresse mail suivante : autoclubcoteopal@aol.com

La retenue sera de :

- Avant le **11 août 2026** : aucune retenue
- Entre le **11 août 2026** et le début des vérifications du **16 août 2026** : retenue de 100 €
- Au-delà du **16 août 2026**, les droits d'engagement sont conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- En cas d'interruption du rallye, les droits d'engagement seront définitivement acquis par l'organisation dès lors que le départ de la voiture Tricolore a été donné.

3.3.1P. *Ordre de départ.* Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes 2026.

Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 21 août 2026 à partir de 12h00.
Il n'y a pas de placement prévu par l'organisation.

L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, Parking « haut » de la salle Lemanski, sur les parkings à proximité du stade Jean Basilien Rue de Longuerecques, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits.

La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).

Il ne sera admis qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.1 Parc d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! **Bâche obligatoire sous les voitures et les véhicules d'assistance.** Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur tous les parcs.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE : L'Organisateur met à la disposition des équipages, des parcs où chaque plateau sera stationné. Le plan sera distribué avec le road-book par un additif de l'Organisateur.

4.9. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre élément de sécurité. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au PODIUM avant les contrôles techniques, **contre une caution (en chèque à l'ordre de : ACCO - AUTO CLUB COTE D'OPALE ou en espèce de 200€).** Le traceur sera installé dans chaque voiture selon les recommandations des commissaires techniques.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'Organisateur et la Ligue.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Ils seront mis en marche dans le parc fermé par le responsable du rallye et ne seront ensuite plus jamais arrêtés, même en cas d'abandon.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendu dans les meilleurs délais au P.C. du rallye (SALLE POLYVALENTE CLAUDE BAILLY - RUE JEAN MOULIN - 62830 SAMER), ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve (un chargé des relations avec les concurrents ou à un commissaire technique).

Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **DES LE LUNDI SUIVANT L'EPREUVE** en COLISSIMO à l'adresse suivante : **M. Sébastien DUFRENNE, 15 bis Rue Noire 62650 PREURES.**

Dans le cas où le traceur ne serait pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50 €.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera communiquée par un additif du Comité d'Organisation au présent règlement particulier qui sera remis à la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer représente un parcours total de 151,600 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections. Dimanche 23 août 2026.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,960 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 et 3	COUVERTURES DES 7 VALLEES C.C. DESVRES SAMER	5,750 km	2 fois	11,500 km
ES 2 et 4	VILLE DE SAMER CASINO GOLDEN PALACE BSM	13,730 km	2 fois	27,460 km
			TOTAL =	38,960 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

6.2.1P.

Les reconnaissances auront lieu (**panachage autorisé**) :

Le dimanche 16 août 2026 de 09h30 à 18h00

Le samedi 22 août 2026 de 08h30 à 15h00

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré lors de la prise du roadbook. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autre que ceux homologués routes et sans moyen d'intercommunication. Des autocollants fournis par l'organisation identifiés « RALLYE DU BOULONNAIS + NUMERO DE COURSE » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

Ordre des départs pour tout le rallye : VHRS / VHC / MODERNE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs pour les commissaires :

- Commissaire de route : combinaison « orange » ou chasuble
- Chef de poste : chasuble

7.3.5P. Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs **un temps qu'il considère comme étant le plus équitable**. Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route, ne peut tirer profit de cette mesure. Le ou les responsable(s) de l'évènement sera(ont) obligatoirement disqualifié(s).

7.5.17.P SECURITE DES CONCURRENTS

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent qui abandonne de prévenir le plus rapidement possible le PC COURSE.

ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement au : **03.21.81.47.19**

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande**. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

7.5.18.1P. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation FFSA 2026.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

Prix (€) : les primes seront versées par virement bancaire. Se reporter à la feuille d'engagement afin d'y compléter les informations nécessaires. Aucun chèque ne sera envoyé par courrier postal.

Les prix en espèces ne sont pas cumulables afin de récompenser un maximum d'équipage.

Les primes numéraires seront versées dans un délai maximum de 10 jours après la date de fin du rallye.

Classement général

1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
1 coupe + 340 €	1 coupe + 240 €	1 coupe + 140 €

La remise des trophées et coupes pour le classement général aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place Foch – 62830 SAMER.

<u>Classement par classe</u>	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}	6^{ème}
+ de 15 partants	340 € + COUPE	200 € + COUPE	COUPE	COUPE	COUPE	COUPE
De 11 à 15 partants	300 € + COUPE	200 € + COUPE	COUPE	COUPE	COUPE	COUPE
De 6 à 10 partants	200 € + COUPE	100 € + COUPE	COUPE			
De 4 à 5 partants	200 € + COUPE	COUPE	COUPE			
Minimum de 2 partants	150 € + COUPE					
1 partant	COUPE					
<u>Classement féminin</u>	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}			
De 4 à 5 partants	200 € + COUPE	COUPE	COUPE			
Minimum de 2 partants	150 € + COUPE					
1 partant	COUPE					
<u>Prime spéciale* non cumulable</u>						
1 ^{er} Jeune de moins de 25 ans	200 € + COUPE					
1 ^{er} équipage classé 100% ACCO (pilote et copilote à jour de cotisation 2026 à la date du rallye)	200 € (*) + COUPE					

(*) non cumulable avec les primes par classe et non cumulable avec la remise du challenge 2026 ACCO.

La remise des prix numéraire sera évolutive en fonction du nombre de partants :

Si moins de 100 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 100 et 140 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 50% des primes.

Si plus de 140 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 100% des primes.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts-de-France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.ffsa.org (site FFSA)
- 4) www.pksoft.fr (classement et tableau d'affichage numérique)
- 5) ACCO- Rallye du Boulonnais – CCDS (page Facebook du rallye)

